



DECISION N° 018 /D/INJS/DAG/ 2025 DU 31 JUIL 2025 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ CONSECUTIF À L'AUTORISATION DE GRÉ À GRÉ N° 04919-25/L/MINMAP/SG/DGMI/DMBEC/brm DU 19 JUIN 2025 POUR LES TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DU MUR DE SOUTÈNEMENT DE LA CLÔTURE AU PROFIT DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS (INJS).

LE DIRECTEUR DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS,

Maître d'Ouvrage

Vu la Constitution ;

Vu le décret n° 2018/190 du 02 mars 2018 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;

Vu le décret n°2012/346 du 1^{er} octobre 2012 portant organisation du Ministère des Sports et de l'Éducation Physique ;

Vu le décret n°2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;

Vu le décret N° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu la circulaire N° 001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des Marchés Publics ;

Vu la Circulaire n° 00013995/C/MINFI du 31 décembre 2024 portant instructions relatives à l'exécution des lois de Finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'État et des Autres Entités Publiques pour l'exercice 2025;

Vu les nécessités de service ;

Décide :

Article 1^{er} : L'entreprise ci- après désignée est retenue comme adjudicataire de la lettre commande relative à la prestation susmentionnée :

Soumissionnaire	Nature des prestations	Montant TTC (en FCFA)	Délai de livraison
ETS RAOUL BUSINESS CENTER Tél.: 675 334 215 / 694 611 842 N° Cont: PO58412289222R RCCM: RC/YAO/2012/A/2339	Réalisation des travaux de reconstruction du mur de soutènement de la clôture au profit de l'Institut National de la Jeunesse et des Sports. (INJS).	49 970 949	90 Jours

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera. /-

Ampliation :

- MINMAP (pour info),
- ARMP (pour info),
- Intéressé (à titre de notification),
- P/CIPM,
- Affichage,
- Chrono,
- Archives.

